



Règlement du vide grenier

du dimanche 1^{er} juin 2008

Organisé par
l'Association Libre des Parents d'Elèves
du Groupe Scolaire Ferdinand Buisson
de Morsang sur Orge
(ALPE BUISSON)



1. Tout exposant s'engage à respecter l'arrêté du Préfet de l'Essonne n°2008-PREF-DCI/1-0213 du 1^{er} avril 2008 et les termes de l'autorisation préfectorale donnée pour ce vide grenier, ainsi que ce règlement intérieur.
2. Selon la Loi n° 2005-882 du 2 août 2005, art. 21 (Journal Officiel du 3 août 2005), les exposants s'engagent à ne participer qu'à 2 ventes par an et par personne, dans leur ville ou leur groupement de communes. Seules sont autorisées à exposer les personnes résidant dans la communauté d'agglomération de l'Orge, dans les communes : Morsang/Orge, Villemoisson/Orge, Villiers/Orge, Sainte-Geneviève-Des-Bois, Saint-Michel/Orge, Fleury-Mérogis, Le Plessis Pâté, Brétigny/Orge et Leuville/Orge.
3. L'ordre d'attribution des places sera établi par ordre de retour des dossiers d'inscription.
Le dossier complet comprend :
 - Le bulletin de demande d'inscription dûment complété, signé avec la mention « lu et approuvé ».
 - Le paiement correspondant
 - La copie d'une pièce d'identité (recto verso).
 - La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Telecom, etc ...)
 - 2 enveloppes timbrées à l'adresse de l'exposant pour toute correspondance par courrier

Les mineurs devront être accompagnés des parents et devront fournir une autorisation parentale. Pour les hébergés, ils devront fournir une attestation du logeur validant la copie de facture justifiant du domicile.

Les organisateurs se réservent le droit de retourner toute demande de réservation non conforme ou toute demande reçue après la clôture de la location des emplacements. Les chèques ne seront encaissés qu'après acceptation de votre dossier.

4. Les professionnels ne sont pas autorisés à exposer.
5. Toutes ventes d'objets autres que personnels ou d'objets neufs sont interdites, ceci pour éviter toute concurrence au commerce local. Les collections de bijoux anciens ou modernes, et les armes ne sont pas acceptées.
6. Pour le bon fonctionnement de ce vide grenier, la sécurité et le respect de chacun, il est impératif de suivre les horaires suivants :
 - Arrivée des exposants de 6 heures à 9 heures
 - Ouverture au public de 9 heures à 18 heures
 - Repli des exposants à partir de 18 heures

Les lieux devront impérativement être libérés pour 20 heures précises, heure de réouverture de la rue à la circulation.

7. Les exposants devront garer leur véhicule en dehors du lieu d'exposition (parkings de la rue Jean Raynal à disposition pour les exposants) sauf emplacements loués avec véhicule.
8. Les emplacements réservés qui ne seraient pas occupés à 9 heures seront remis à la disposition des organisateurs et pourront éventuellement être loués. Aucun emplacement non occupé ne sera remboursé.
9. En cas d'intempéries, les locations d'emplacements ne seront pas remboursées.
10. Tout exposant, qui provoquerait des désordres pendant cette journée, encourt une expulsion sans être remboursé de tout ou partie de sa réservation.
11. Les organisateurs fourniront aux exposants des sacs poubelles. Les exposants devront restituer leur emplacement sans y abandonner de détritux ni d'objets non vendus. Les exposants déposeront leurs ordures aux endroits indiqués par les organisateurs afin de rendre la rue à la circulation en état de propreté.
12. Une buvette, avec restauration payante, sera à votre disposition sur place.
13. La date de clôture des inscriptions est fixée au 23 mai 2008.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

ALPE Buisson - 26 Rue Jean Jaurès - 91390 MORSANG SUR ORGE
Téléphone : 06 43 94 55 41
e-mail : alpe.buisson@free.fr